

# **CAMPING LES ROCHES**

## **07200 VOGÜE**

### **Conditions générales de vente**

- 1** - Toutes les personnes séjournant au camping doivent pouvoir justifier d'une assurance responsabilité civile.
- 2** - Les clients sont tenus de respecter scrupuleusement le règlement intérieur du camping qui est affiché à l'entrée de l'établissement et dont chacun peut se procurer un exemplaire sur simple demande.
- 3** - Les réservations sont soumises au versement d'arrhes pour les emplacements et d'acompte pour les locations (voir tarif en vigueur). Les places sont attribuées dans l'ordre des demandes de réservation.
- 4** - Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous louée. La réservation ne deviendra définitive qu'après confirmation écrite émanant de la Direction.
- 5** - Si le client n'est pas arrivé le jour prévu sur le contrat et sans préavis écrit de sa part, nous disposerons librement de l'emplacement ou de la location en considérant la réservation annulée.
- 6** - En cas d'annulation de réservation du fait du client :
  - les arrhes (emplacement) seront conservées par le camping.
  - l'acompte (locatifs) :
    - Annulation plus de 30 jours avant la date prévue de l'arrivée : la totalité de l'acompte versé sera conservé par le camping.
    - Annulation moins de 31 jours avant la date prévue de l'arrivée : le versement du montant égal à la totalité du séjour sera exigé.

Dans tous les cas un accord à l'amiable est privilégié

- 7** - Toute annulation de réservation du fait du camping entrainera le règlement, au client
  - dans le cas du versement d'arrhes, le double des arrhes versées.
  - dans le cas de versement d'acompte, le double du séjour prévu

Dans tous les cas un accord à l'amiable est privilégié

**8** - Il appartient à chaque client de souscrire une assurance annulation qui prend en charge les frais de rupture de contrat. Une assurance de ce type est proposée par le camping qui n'en supporte aucune responsabilité.

**9** - Le nombre de personnes ne peut excéder la capacité maximale prévu dans les locations et sur les emplacements.

**10** - Les séjours concernant les emplacements sont à régler à l'arrivée au camping. Les séjours concernant les mobilehomes doivent être soldés au plus tard 1 mois avant l'arrivée.

**11** - Pour toutes modifications des dates de séjour, il ne pourra être garanti le même emplacement ou la même location.

**12** - Pour les emplacements, les nuits sont comptées de midi à midi.

Pour les mobilehomes, les départs se font avant 10 heures et les arrivées après 16 heures.

Tous dépassement entrainera automatiquement la facturation d'une nuit supplémentaire.

**13** - La direction du camping ne peut pas être tenue pour responsable des conditions climatiques et des dégâts qui peuvent en résulter. Les séjours écourtés à cause de ces conditions ne peuvent donner lieu à aucun remboursement.

**14** - Les animaux ne sont pas admis dans les locations et le linge de maison n'est pas fourni.

**15** - Seuls les règlements par espèces, chèques Français, virement bancaire et chèques vacances sont acceptés.

**16** - Le non respect du règlement intérieur et de vie en communauté peut entrainer l'expulsion du client sans que celui-ci puisse prétendre au remboursement de son séjour.

**17** - En cas de litige, seule la juridiction Française est compétente.